

NOMMER LA PRATIQUE SPORTIVE ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SON INTENSITÉ

Thésaurus concernés : Thésaurus des sports et activités physiques – Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Comment nommer les sports et l'activité physique et l'intensité de sa pratique ?

La pratique sportive peut être précisée suivant sa catégorie et son intensité de pratique.

En ce sens, deux Thésaurus, un premier pour les sports et les activités physiques et un second portant sur l'intensité de la pratique sportive, complémentaire à celui des habitus, sont mis à disposition et utilisables.

En complément de la catégorie ou du sport pratiqué, il est souvent intéressant de nommer l'intensité de la pratique sportive, selon une graduation par niveaux de fréquence.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des sports et de l'activité physique et l'intensité ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

– Données actualisées sur les habitus (alcool, tabac, autres addictions).

Ceci peut être saisi directement dans le DMST ou indirectement par des préventeurs dans le dossier d'entreprise qui sera inclus dans le DMST.

■ Que prévoit la réglementation ?

L'article L. 4624-8 du Code du travail précise que le « dossier médical en santé au travail, constitué par le médecin du travail ou, le cas échéant, un des professionnels de santé mentionnés au premier alinéa du I de l'article L. 4624-1, retrace dans le respect du secret médical les informations relatives à l'état de santé du travailleur, aux expositions auxquelles il a été soumis ainsi que les avis et propositions du médecin du travail, notamment celles formulées en application des articles L. 4624-3 et L. 4624-4 ».

L'article R. 4624-45-4 du Code du travail prévoit que le DMST comprenne les éléments suivants :

« 1° Les données d'identité, incluant l'identifiant national de santé mentionné à l'article L. 1111-8-1 du code de la santé publique, les données médico-administratives du travailleur nécessaires à la coordination de sa prise en charge en matière de santé et, le cas échéant, les données d'identité et de contact de son médecin traitant ;

2° Les informations permettant de connaître les risques actuels ou passés auxquels le travailleur est ou a été exposé, notamment les informations relatives aux caractéristiques

du ou des postes de travail et au secteur d'activité dans lequel il exerce, les données d'exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 du code du travail ou toute autre donnée d'exposition à un risque professionnel de nature à affecter l'état de santé du travailleur, ainsi que les mesures de prévention mises en place ;

3° Les informations relatives à l'état de santé du travailleur recueillies lors des visites et examens nécessaires au suivi individuel de son état de santé ;

4° Les correspondances échangées entre professionnels de santé aux fins de la coordination et de la continuité de la prise en charge du travailleur ;

5° Les informations formalisées concernant les attestations, avis et propositions des professionnels de santé au travail, notamment celles formulées en application des articles L. 4624-1, L. 4624-3 et L. 4624-4, les informations délivrées au travailleur sur les expositions professionnelles, les risques identifiés, les moyens de protection, l'existence ou l'absence d'une pathologie en lien possible avec une exposition professionnelle, ainsi que les avis médicaux ;

6° La mention de l'information du travailleur sur ses droits en matière d'accès aux données le concernant et sur les conditions d'accès à son dossier médical de santé au travail ;

7° Le cas échéant, le consentement ou l'opposition du travailleur pour les situations prévues respectivement aux articles L. 4624-1 et L. 4624-8 ».

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

Descriptif du Thésaurus des sports et activités physiques, utilisé pour cette saisie

A partir de différentes tables fournies par les éditeurs de logiciels et les Services, ainsi que par la consultation des statistiques de pratique des différents sports et/ou activités physiques en France, les Groupes Thésaurus de Présanse ont élaboré un Thésaurus.

Jusqu'à la Version 2020, cette table était construite en regroupant certains sports, comme les sports de raquette autres que le tennis, et était loin d'être exhaustive. Par conséquent, à compter de la Version 2021, ce Thésaurus a largement été enrichi à partir des intitulés des fédérations sportives reconnues par le ministère des Sports.

Afin de faciliter l'utilisation de ce Thésaurus des sports et des activités physiques, les Groupes Thésaurus ont opté pour un Thésaurus désormais sur deux niveaux.

Le premier niveau comprend les catégories et regroupements de sports suivants : Art martial / sport de combat, Athlétisme, Cyclisme, Danse, Equitation, Gymnastique, Marche / Randonnée pédestre, Montagne / Escalade / Spéléologie, Pêche, Sport aérien, Sport de ballon, Sport de boule, Sport de glisse, Sport de raquette / Crosse / Batte..., Sport de tir, Sport mécanique, Entretien ou culture du corps, Sport aquatique / nautique.

Le second niveau détaille les sports entrant dans ces grandes catégories.

Ce Thésaurus comprend 93 libellés actifs :

- | | |
|--|---|
| ▶ art martial / sport de combat | ▶ karaté et discipline associée |
| ▶ aikido, aikibudo, budo et affinitaire | ▶ kick boxing |
| ▶ boxe | ▶ lutte |
| ▶ escrime | ▶ muay thaï et discipline associée |
| ▶ full contact et discipline associée | ▶ savate, boxe française et discipline associée |
| ▶ judo, ju-jitsu, kendo et discipline associée | ▶ taekwondo et discipline associée |

- ▶ wushu, art énergétique et art martial chinois (taï chi chuan, chi gong, kung fu, sanda...)
- ▶ athlétisme
- ▶ pentathlon moderne
- ▶ triathlon
- ▶ course à pied / jogging
- ▶ cyclisme
- ▶ cyclotourisme
- ▶ danse
- ▶ danse acrobatique et sportive
- ▶ danse classique
- ▶ danse de salon
- ▶ équitation
- ▶ polo
- ▶ gymnastique
- ▶ twirling-bâton
- ▶ marche / randonnée pédestre
- ▶ course d'orientation
- ▶ randonnée pédestre
- ▶ montagne / escalade / spéléologie
- ▶ montagne et escalade
- ▶ spéléologie
- ▶ pêche
- ▶ pêche à la mouche et au lancer
- ▶ sport aérien
- ▶ aéronautique
- ▶ aérostation
- ▶ parachutisme
- ▶ planeur ultra léger motorisé
- ▶ vol à voile
- ▶ vol libre
- ▶ sport de ballon
- ▶ basketball
- ▶ football
- ▶ football américain
- ▶ handball
- ▶ rugby
- ▶ rugby à XIII
- ▶ volley-ball
- ▶ sport de boule
- ▶ bowling et de sport de quilles
- ▶ pétanque et jeu provençal
- ▶ sport de glisse
- ▶ roller skating
- ▶ ski
- ▶ sport de glace
- ▶ sport de traîneau, de ski pulka et cross canin
- ▶ sport de raquette / crosse / batte, ...
- ▶ badminton
- ▶ baseball, softball et cricket
- ▶ billard
- ▶ golf
- ▶ hockey
- ▶ hockey sur glace
- ▶ pelote basque
- ▶ squash
- ▶ tennis
- ▶ tennis de table
- ▶ sport de tir
- ▶ ball-trap et tir à balle
- ▶ javelot et tir sur cible
- ▶ tir à l'arc
- ▶ sport mécanique
- ▶ aéromodélisme
- ▶ motocyclisme
- ▶ motonautisme
- ▶ sport automobile
- ▶ entretien ou culture du corps
- ▶ fitness
- ▶ haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme
- ▶ pilates
- ▶ yoga
- ▶ sport aquatique / nautique
- ▶ aviron
- ▶ canoë-kayak
- ▶ char à voile
- ▶ étude et sport sous-marin
- ▶ natation
- ▶ ski nautique
- ▶ surf
- ▶ voile
- ▶ water-polo

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de neuf digits.

⚙️ Descriptif du Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive

Ce Thésaurus comprend 3 libellés actifs, comportant une notion de fréquence de la pratique par semaine :

- occasionnelle - moins d'une fois par semaine,
- régulière - une à deux fois par semaine,
- intensive / compétition - plus de deux fois par semaine.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de dix digits.

⚙️ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SPSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SPSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées aux Thésaurus des sports et activités physiques et d'intensité de la pratique sportive entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2023 et 2024](#) » est annexé au présent guide.



► *Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des sports et activités physiques entre les versions 2023 et 2024.*

La version 2024 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



THÉSAURUS Version 2024
HARMONISÉS

Télécharger le Thésaurus des sports et activités physiques (Cf. annexe n°68)

► Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive entre les versions 2023 et 2024.

La version 2024 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



THÉSAURUS Version 2024
HARMONISÉS

Télécharger le Thésaurus de l'intensité de la pratique sportive (Cf. annexe n°69)